

**2^{ème} Réunion des points focaux nationaux (et de leurs suppléants)
de la Plateforme Judiciaire Régionale des pays du Sahel suivants : Burkina
Faso, Mali, Mauritanie, Niger**

17-19 mai 2011, Niamey, Niger

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Constat

- Echanges fluides et fructueux entre les points focaux et leurs suppléants ;
- Amélioration de la coopération judiciaire dans les domaines de l'entraide judiciaire;
- Dispositions prises par chaque Etat Membre afin de faire connaitre la Plateforme auprès des acteurs du système judiciaire ;
- Elaboration de fiches pratiques sur les législations et les pratiques de chaque Etat pour faire une requête efficace d'entraide judiciaire et d'extradition à chacun des Etats membres de la Plateforme du sahel ».

Mais des améliorations sont à apporter pour une plus grande appropriation politique et un meilleur fonctionnement

2. Suivi

- Organiser, au sein de chacun des pays, des missions de sensibilisation et de formation des acteurs du système judiciaire par les points focaux nationaux et/ou leurs suppléants ;
- Assurer l'équipement informatique nécessaire à la communication électronique entre les points focaux ;
- Alimenter la page web sur la plateforme hébergée par l'ONUDC ;
- Diffuser dans chaque pays, les fiches pratiques sur les législations et les pratiques de chaque Etat pour faire une requête efficace d'entraide judiciaire et d'extradition à chacun des Etats membres de la Plateforme du sahel ;
- Organiser la prochaine réunion des points focaux nationaux de la Plateforme à Nouakchott.

3. Recommandations

- Renforcer l'appropriation politique de la Plateforme par l'organisation d'une réunion au niveau des Ministres de la Justice de la Plateforme ;
- Renforcer l'institutionnalisation de la Plateforme par l'adoption, au sein de chaque pays, d'un arrêté ministériel désignant les points focaux et leurs suppléants, et précisant les objectifs et le fonctionnement de la Plateforme ;
- Confirmer le rôle de l'ONUDC pour assurer, de manière provisoire, le secrétariat de la Plateforme ;
- Elaborer un règlement intérieur de la Plateforme (élaboration confiée au Niger en collaboration avec l'ONUDC);
- Créer et/ou renforcer un service spécialisé sur l'entraide judiciaire au sein des Ministères de la Justice ;
- Désigner des référents en matière d'entraide judiciaire au niveau des autorités judiciaires compétentes (parquets généraux);
- Elaborer des modèles types uniformes à tous les pays de la Plateforme de demandes d'entraide judiciaire et d'arrestation provisoire pour faciliter la

- coopération entre les praticiens (par les points focaux nationaux, en consultation avec les autorités judiciaires de leur pays) ;
- Elaborer et développer tout autre outil en vue de renforcer la coopération judiciaire entre les Etats membres ;
 - Développer et partager les bonnes pratiques en matière d'exécution des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition (par exemple, développer le système d'accusé de réception des demandes et l'instauration d'un délai de réponse);
 - Renforcer les capacités des acteurs du système judiciaire en matière de coopération judiciaire pénale ;
 - Etudier la faisabilité d'organiser des conférences de parquets transnationales sur des thématiques spécifiques selon les besoins indiqués par chaque point focal (par exemple, l'uniformisation des pratiques pour faciliter la coopération pénale) ;
 - Permettre la connexion de la plateforme judiciaire régionale du Sahel avec d'autres réseaux d'entraide judiciaire, notamment le réseau judiciaire européen/EUROJUST et la Plateforme « justice » de la Commission de l'Océan Indien (COI). ;
 - Se féliciter de la participation du Tchad comme observateur et encourager l'adhésion d'autres pays du Sahel à la Plateforme.

Fait a Niamey, le 19 mai 2011